Image not found or type unknown

Divorce et pension compensatoire

Par **mumu**, le **27/12/2009** à **18:52**

Bonjour,
Je prépare mon divorce par consentement mutuel.
Je souhaiterais avoir 1 idée sur le montant que mon mari pourrait me verser comme pension (compensation), sachant que mon salaire est de 1340euros, celui de mon mari est de 3200euros, mon futur loyer sera d'environ 600euros et que nos enfants de 6 et 9 ans seront en résidence alternée.
Merci pour votre réponse éclairée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés